

REGLEMENT

Le comité des fêtes du Russey, 2 rue Combe au rang a le plaisir de vous accueillir le 16 décembre 2017 à sa 2° corrida de Noël.

-Courses : boucles de 1.5 Km : 6 boucles pour les hommes et 5 boucles pour les femmes.

-Horaire : départ 19h00 place de la mairie.

-Participation : Les licenciés FFA devront joindre une copie de leur licence (en cours de validité le jour de la course) et les non licenciés FFA devront joindre impérativement un certificat médical de la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (au jour de la course).

Les licences d'autres fédérations sportives ne peuvent plus être acceptées.

La compétition est ouverte à toute personne homme et femme, âgés de plus de 16 ans.

-Parcours : 1 ravitaillement, douches et vestiaires à la salle des fêtes du Russey.

-Inscription : A retourner au plus tard le lundi 11 décembre 2017 (cachet de la poste faisant foi).

Par courrier à l'adresse suivante :

- Agence YAKA EVENTS-32 rue de Lyon – 71000 Macon.

Ou sur internet jusqu'au jeudi 14 décembre 2017 à

www.yaka-inscription.com/corridarussey2016.

- Inscription sur place salle des fêtes du Russey à partir de 17h00.

- Inscription limitée à 250 coureurs.

-Tarif : 10 euros (majoré de 3 euros sur place).

-Retrait des dossards : Le samedi 16 décembre à partir de 17h00, à la salle des fêtes du Russey.

-Récompenses : Proclamation des résultats à 21h00 place de la Mairie.

-Assurances : Le comité d'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle (les licenciés FFA sont couverts par l'assurance de leur licence).

-Responsabilités : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve. Les vestiaires ne sont pas gardés, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vols et de pertes.

-Sécurité : la sécurité est assurée par une antenne médicale et des signaleurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve, voire de l'annuler en cas de conditions météorologiques défavorables.

-Respect du règlement : Dans le cadre de cette course, les concurrents s'engagent à respecter le règlement de cette course.

-Charte environnement : Chaque participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à ne pas jeter de papiers ou d'autres objets le long du parcours. De votre comportement dépendra la pérennité de l'épreuve.